

S'engager dans une MAEC "Système herbager"

***Votre exploitation se situe dans une zone éligible à la
Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC)***

"Systèmes Herbagers" ?

***Vous souhaitez pouvoir vous engager en toute
connaissance de cause ?***

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le cahier des charges des MAEC "Systèmes herbagers" et « Maintien de la richesse floristique d'une prairie » avant de contractualiser
- Savoir identifier et reconnaître les plantes bio-indicatrices pour définir les surfaces cibles de ses prairies à engager

Public

Tout éleveur herbager qui exploite une parcelle dans le périmètre MAEC, département de l'Ain (particularités départementales)

Contenu

Présentation du cahier des charges des MAEC.

Appropriation des méthode pour le respect des engagements :

Au niveau de l'exploitation : taux de chargement , part des prairies dans l'assolement, surfaces cibles ...

Au niveau des surfaces cibles : diversification de la flore, enregistrement des pratiques ...

Identification et reconnaissance des plantes bio-indicatrices

Méthodes et pré-requis

Exposés, exercices en salle, mise en pratique de la détermination de la flore sur les parcelles des stagiaires.

Date limite d'inscription : **11/05/2020**

Une attestation de fin de formation vous sera adressée à l'issue de la formation.

Durée

1.0 Jour(s)

Date(s) et horaires

26/05/20 9:00 - 17:00

Lieu de formation

Nord Bresse / Val de Saône

Participation

Ayant-droit VIVEA : 0.00 €

Publics hors VIVEA : 180.00 €

Caution

60.00€, validant votre inscription et restituée à l'issue de la formation (voir conditions générales)

Responsable de stage

Clemence Bauer

Intervenant(s)

Bertrand Dury ou Fabienne Salvi, conseillers en biodiversité, CA71 - Laurent Jullian-Binard, CA01

Contact

Laurence Hyvernât

+33 (0)4 74 45 47 04

Laurence.hyvernât@ain.chambagri.fr

PUBLIC

Les formations s'adressent en priorité aux agriculteurs et agricultrices, aux cotisant(e) s de solidarité, aux conjoints collaborateurs et collaboratrices, aux aides familiaux et aux personnes en cours d'installation qui ont réalisé un PPP. Elles sont aussi ouvertes aux salarié (e) s d'exploitation agricole. Dans la limite des places disponibles, elles peuvent accueillir toute personne souhaitant s'y inscrire et qui en accepte les conditions, en particulier tarifaires.

Aucune compétence particulière n'est demandée pour valider l'inscription du stagiaire. Les quelques formations qui nécessitent des pré-requis en font mention. Une attestation de fin de formation est adressée à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

TARIFS ET MODALITES DE REGLEMENT

Participation aux frais d'inscription

Le prix par participant indiqué pour chaque formation est un prix net, sans TVA à ajouter. Tout stage commencé est dû en totalité. Le règlement est à effectuer lors de l'inscription, par chèque libellé à l'ordre de la Chambre d'Agriculture de l'Ain. Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage, ils peuvent être organisés et proposés par le responsable de stage et sont à la charge de chaque participant.

Qui est ayant droit Vivéa ?

Tous chefs d'exploitation agricole, entrepreneurs du paysage, de travaux agricoles ou forestiers, collaborateurs d'exploitation ou d'entreprise agricoles, aides familiaux ou cotisants de solidarité à jour de ses cotisations annuelles Vivéa (contribution formation collectée par la MSA).

Les créateurs ou repreneurs d'entreprise agricole en démarche active d'installation sont éligibles sous conditions (nous contacter).

Demande d'un chèque de caution

Un chèque de caution vous est demandé pour valider votre inscription.

Il vous sera restitué en cas de :

- Participation à la formation
- Désistement plus de 8 jours avant le 1er jour de la formation
- Non-participation justifiée par un cas de force majeure

Il sera encaissé en dehors des situations ci-dessus.

MODALITES D'INSCRIPTION

Si vous êtes intéressé pour participer à une session, nous vous invitons à prendre contact avec le responsable de stage. Un programme détaillé de la formation sera systématiquement remis au stagiaire avant le début du stage.

L'inscription est définitive après signature du contrat de formation, réception des chèques correspondant au règlement des frais d'inscription et de la caution.

Besoin d'une information, contactez-nous :

Service formation au 04.74.45.47.01,
ou le responsable de stage.

Les informations communiquées dans ce document ne sont pas contractuelles. Certaines modifications sont possibles.

N'hésitez pas à faire appel aux services de remplacement pour partir en formation en toute sérénité.

En vous faisant remplacer pour le motif « formation », vous pouvez bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement par l'Etat (compatible avec le crédit d'impôt formation). Renseignez-vous !

Patrick NICLAUSSE

Fédération Départementale des Services de Remplacement de l'Ain (SR Ain) au 04.74.45.47.24

Pour la réalisation de ses formations, la Chambre d'agriculture peut recevoir le soutien de :



Cette formation est cofinancée par l'Union européenne



Bulletin d'inscription valant
CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais (Article L. 6353-3 du code du travail).

A renvoyer avant le 11/05/2020 à la Chambre d'agriculture de l'Ain, 4 AV DU CHAMP DE FOIRE 01003 BOURG EN BRESSE, à l'attention de Laurence Hyvernât

Je soussigné (e): Madame Monsieur

Nom, prénom* _____

Adresse complète* _____

CP* _____ COMMUNE* _____

Date et lieu de naissance _____

Tél* _____ E-mail* _____

*Coordonnées transmises aux autres inscrits pour faciliter un éventuel co-voiturage

Statut actuel :

- Agriculteur-trice MSA Aide familial-e MSA Cotisant-e solidaire MSA actif
 Conjoint-e collaborateur-trice Salarié(e) agricole. Précisez fonds de formation :
 En parcours installation (Titulaire d'un PPP dans lequel cette compétence est préconisée) Autre à préciser.....

M'inscrits à la formation intitulée : S'engager dans une MAEC "Système herbager"

Date du stage : 26/05/2020 au 26/05/2020

Durée : 1.0 jour(s)

Lieu : Ain - Siège - Bourg en Bresse

Personne contact : Clemence Bauer Responsable du stage.

Formation organisée par la Chambre d'agriculture de l'Ain, 4 AVENUE DU CHAMP DE FOIRE 01000 BOURG EN BRESSE. Numéro de déclaration d'activité : 82.01 P0007.01 à la Préfecture de la Région Rhône-Alpes. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues dans l'article L.6313-1 du code du travail. Les objectifs, contenus, méthodes, pré-requis, nom et qualité des intervenants, modalités d'évaluation et sanction de la formation sont communiqués dans le programme ci-contre. Les effectifs sont fonction de l'organisation pédagogique de la formation.

1. Dispositions financières

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût pédagogique et restent à la charge du participant. Tout stage commencé est dû en totalité.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de formation, des dispositions financières et tarifs et je joins au contrat un chèque libellé à l'ordre de « l'Agent comptable de la Chambre d'agriculture de l'Ain » d'un montant de :

- 0.0 € si je suis **ayant droit Vivea** (Chef d'exploitation, aide familial selon statut MSA, cotisant solidaire actif, conjoint collaborateur selon statut MSA), sous réserve que le contributeur dispose d'un crédit Vivéa suffisant. + 60.0 € de **caution** (par chèque) pour valider mon inscription (cf modalités financières). Je note que mon chèque de caution me sera restitué si je suis effectivement pris en charge par VIVEA.
- 180 € si je suis public agricole non éligible vivea (salariés agricoles, publics agricoles non pris en charge)
- Je ne suis pas contributeur-trice, je prends contact avec le service formation au +33 (0)4 74 45 47 04 pour connaître les conditions financières

Un mail ou un courrier de confirmation du stage vous sera adressé quelques jours avant la formation, avec le programme détaillé.

2. Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, ou si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure (Cf Article 1148 du Code civil), le présent contrat est résilié selon les conditions financières suivantes : seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat, aucune pénalité ne sera appliquée. En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure, le chèque sera encaissé par la Chambre d'agriculture de l'Ain.

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 8 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de rétractation reçue plus de 8 jours avant le début de la formation, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Dans le cas contraire, le chèque sera encaissé par la Chambre d'agriculture de l'Ain.

4. Clauses particulières

Déplacements : Dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session, le stagiaire atteste avoir un permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

Droit à l'image : Sauf spécification contraire, le stagiaire autorise la Chambre d'agriculture à utiliser son image pour illustrer les actions de formation du groupe Chambre d'agriculture (rayer cette mention en cas de refus).

5. Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Bourg-en-Bresse sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire à _____, le _____

Le stagiaire (Nom Prénom)

Pour le Président de la Chambre d'agriculture de l'Ain

et par délégation, Pierre-Yves Ceppi, Directeur

Signature

(Signature et cachet)



Un exemplaire de ce contrat est à retourner daté et signé par le stagiaire à l'organisme de formation. Pensez à vous en garder une copie.

Contrat de formation professionnelle SUP GSC ENR 1 N 22.07.11

VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire et de le renvoyer au responsable de la formation avant le début de celle-ci, afin de lui permettre de mieux vous connaître et de cerner vos attentes.

Il fournira des informations utiles aux formateurs qui animeront le stage, leur permettant d'adapter la formation au plus près des besoins des participants.

1) Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

Non

Oui - laquelle et quand ? _____

2) Souhaitez-vous aborder des points précis sur les thèmes suivants ? Précisez :

3) Vous avez des remarques, des questions :

Questionnaire des attentes OPE FOR ENR 5 R 19.11.15